

Règlement de la concentration

- La concentration est ouverte à tout cycle car, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car de plus de trente ans.
- Le nombre de participants est strictement limité à 49, en cas de dépassement de ce nombre, les véhicules les plus récents seront refusés.
- Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse ou d'endurance, aucun classement ou chronométrage ne sera réalisé.
- Tous les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux prescriptions locales.
- Chaque participant est couvert par une police d'assurance individuelle en cours de validité.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes particulières suivantes pendant le déroulement de la concentration:
 - ◇ La vitesse est limitée à 60 km/h
 - ◇ La circulation se fait en file indienne le long du bord droit de la chaussée en laissant une distance de sécurité entre chaque véhicule permettant le dépassement.
 - ◇ La concentration est signalée par un véhicule banalisé en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule par les participants est interdit.
 - ◇ Un groupe de motards encadre le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes.
- La participation à la concentration est conditionnée à l'acceptation du présent règlement
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne respectant pas les critères définis précédemment et d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.



Association des Pétrolettes Anciennes du Pays d'Auge

<http://www.apapa-moto-ancienne.fr>

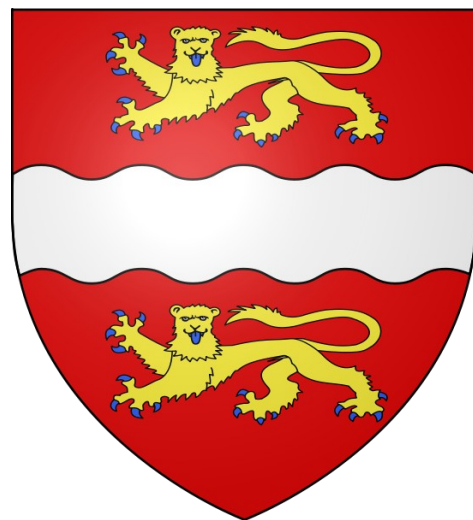
Membre de la Fédération Française des
Véhicules d'Époque sous le n°867

Affiliée au Vintage Motor Cycle Club Limited
sous le n°26939.

**Balade
Rétro-Moto en
Pays de Caux
Dimanche 19
avril 2020**

L'APAPA aura le plaisir de
vous accueillir à partir
de 8h30
le dimanche 19 avril 2020
à l'ancienne salle des fêtes de
Grainville la Teinturière.

Départ de la balade à 09h30



Balade en Pays de Caux 2020

Notre parcours nous emmènera dans la vallée
de la Valmont, petit fleuve côtier cauchois.

Puis, nous rejoindrons la vallée de la
Ganzeville, affluent de la Valmont, avant de
traverser la campagne de Caux, profonde,
celle de l'abbé Alexandre observateur et
narrateur des scènes de vie cauchoises du
siècle passé.

Après la pause nous descendrons vers la
vallée de la Seine pour une balade en bord de
fleuve avant de remonter lentement vers le
plateau de Caux et rejoindre Grainville.

Vos inscriptions accompagnées du
règlement (chèque à l'ordre de l'APAPA)
sont à retourner pour le **14 avril 2020**
dernier délai à l'adresse suivante:

Sylvain Berland
594 rue de la mer
76740 Angiens.

Tel: 02.35.97.13.57. (après 20h)

Coupon réponse à retourner avant le **14 avril 2020**

Nom:..... Prénom:.....
Moto, Marque:..... Type:..... Année:.....
Cylindrée: Assurance n° :
Email:.....
Inscription adhérent (et accompagnant) APAPA: 24 € x =
Inscription non adhérent APAPA: 29 € x =
Repas enfant (-12 ans) 12 € x =
Adhésion APAPA pour l'année 2020 20 € =
Total:

Je déclare être titulaire d'un permis de conduire valide adapté à la cylindrée de ma machine , être
couvert par une police d'assurance en cours de validité et avoir pris connaissance du règlement de la
concentration.

Le:

Signature: